

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 14/10/2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Finixa durcisseur rouge 50g

Code du produit : GAP 51 Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1,2,1, Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Durcisseur (réticulant)

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chemicar Europe NV Baarbeek 2 2070 Zwijndrecht T +32 (0) 3 234 87 80 - F +32 (0) 3 234 87 89 info@chemicar.eu

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Peroxydes organiques, types E,F H242 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H319 Catégorie 2

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 Dangereux pour le milieu aquatique — H400

Danger aigu, Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle : H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Mentions de danger (CLP) H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (CLP) P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410 - Protéger du rayonnement solaire.

P411 - Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C.

15/10/2018 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P235 - Tenir au frais.

Phrases supplémentaires : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Autres dangers

PBT: non pertinent - pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	(N° CAS) 94-36-0 (N° CE) 202-327-6 (N° Index) 617-008-00-0	25 - 50	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

Consulter immédiatement un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de perte de conscience mettre la victime en position de récupération.

Premiers soins après contact avec la peau

: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation

oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Consulter un médecin en cas de malaise.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: du dioxyde de carbone (CO2). de la poudre d'extinction. Mousse résistant à l'alcool. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie

: Equipement de protection spécial pour les pompiers.

: Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3.

Pour la rétention : Récupérer autant que possible dans un réservoir propre pour réutiliser (de préférence) ou pour

éliminer.

15/10/2018 FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7. RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Appareils/éclairage antiétincelles et

antidéflagrants. Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver à l'écart des réducteurs/des acides (forts)/des bases (fortes) et métaux. Conserver à

l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Lieu de stockage Prescriptions particulières concernant

: Stocker dans un récipient fermé.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

l'emballage

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains:

des gants de protection

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc chloroprène (CR)	6 (> 480 minutes)	>0,6		EN 374

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives		EN 143

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Aucune donnée disponible

Couleur : rouge.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible

15/10/2018 FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : > 3000 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : 555 °C
Température de décomposition : 50 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non auto-inflammable

Pression de vapeur : 23 hPa

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,1 g/cm³
Solubilité : Eau: 10,7 %

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 10000 mPa.s

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Benzène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

15/10/2018 FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Finixa durcisseur rouge 50g	
Viscosité, cinématique	9090,90909091 mm²/s

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. **Toxicité**

Toxicité aquatique aiguë : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Résultats des évaluations PBT et vPvB 12.5.

Finixa durcisseur rouge 50g

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

: Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux Législation régionale (déchets)

potables. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des eaux

Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 09 03* - peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
3108	3108	3108
14.2. Désignation officielle de transport d	e l'ONU	
PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE	Organic peroxide type e, solid
Description document de transport		
UN 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (), 5.2, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE, 5.2, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3108 Organic peroxide type e, solid, 5.2, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
14.3. Classe(s) de danger pour le transpo	rt	
5.2	5.2	5.2
5.2	5.2	5.2
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
	Pas d'informations supplémentaires disponibles	

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : P1

15/10/2018 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dispositions spéciales (ADR) : 122, 274 Quantités limitées (ADR) 500g Quantités exceptées (ADR) : E0 Instructions d'emballage (ADR) : P520 Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP4

en commun (ADR)

Catégorie de transport (ADR) . 2 Dispositions spéciales de transport - Colis : V1

(ADR)

Dispositions spéciales de transport -

Chargement, déchargement et manutention

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 122, 274 Quantités limitées (IMDG) : 500 g Quantités exceptées (IMDG) E0 Instructions d'emballage (IMDG) : P520 N° FS (Feu) : F-J N° FS (Déversement) : S-R Catégorie de chargement (IMDG) : D Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1

Tri (IMDG) : SG35, SG36

: Decomposes at elevated temperatures or in a fire. Burns vigorously. Insoluble in water. Contact Propriétés et observations (IMDG)

: CV15, CV22, CV24

: D

with the eyes and skin should be avoided. May evolve irritant or toxic fumes.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo

Quantités limitées avion passagers et cargo

(IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et

cargo (IATA)

Quantité nette max pour avion passagers et

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A20 Code ERG (IATA) · 5I

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

: F0

: Interdit

: Interdit

: 570

: 10kg

: 570

: 25ka

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE 15,1,1,

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. **Directives nationales**

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la

AwSV, Annexe 1)

15/10/2018 FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV : Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : 5 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Saneringsinspanningen : B - Lozing minimaliseren; toepassen van best uitvoerbare technieken

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

e voortplanting : Aucun des composants n'est listé
e voortplanting : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit, 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Org. Perox. B	Peroxydes organiques, type B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

15/10/2018 FR (français) 7/7